

Appel à Lettres d'Intention Hotspot de Biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien (MADIO)

Petites subventions

Pays éligibles : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles

Date d'ouverture : Mardi 15 novembre 2022

Date de clôture : Jeudi 2 février 2023 – 23h fuseau horaire de Madagascar

Taille de la subvention : Montant maximal de la subvention 50 000 USD

Un consortium coordonné par l'UICN NL et SAF/FJKM, servant d'équipe régionale de mise en œuvre pour le hotspot, accepte les lettres d'intention (LOI) d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'organisations de peuples autochtones, de groupes de femmes, d'entreprises privées et d'autres [organisations de la société civile](#) pour des projets qui répondent aux activités éligibles de cet appel.

CONTEXTE

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (CEPF) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), Conservation International, l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le gouvernement du Japon et la Banque Mondiale. Un objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont extrêmement vulnérables au changement climatique. Les populations, les terres agricoles et les infrastructures sont concentrées dans les zones côtières, qui sont exposées à l'élévation du niveau de la mer et à la fréquence et à la gravité accrues des cyclones. L'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) (Ecosystem Based Adaptation (EbA) en anglais) favorise la conservation, l'amélioration de la gestion et la restauration des écosystèmes afin de fournir les services essentiels dont les populations ont besoin pour s'adapter au changement et à la variabilité climatiques. Bien qu'il existe quelques projets pilotes, le financement de l'AfE est actuellement insuffisant et les organisations de la société civile (OSC) ne sont pas suffisamment engagées.

En réponse aux défis du changement climatique dans les pays insulaires de l'océan Indien, le CEPF a préparé un nouveau programme intitulé « Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien », financé par le Fonds vert pour le climat

(GCF), à travers l'AFD en tant qu'entité accréditée. Le nouveau programme fournira un financement ciblé pour mobiliser les OSC dans la mise en œuvre de l'AfE, afin de promouvoir la conservation, l'amélioration de la gestion et la restauration des écosystèmes afin de fournir les services essentiels dont les populations ont besoin pour s'adapter au changement climatique.

Le CEPF a sélectionné un consortium d'organisations non gouvernementales pour être son équipe régionale de mise en œuvre (RIT) dans le hotspot. Coordinée par l'UICN NL et SAF/FJKM (chef d'équipe régional), la RIT comprend SAF/FJKM pour Madagascar, ID-ONG pour les Comores, FORENA pour Maurice et SeyCCAT pour les Seychelles. Ces organisations travaillent avec le CEPF pour mettre en œuvre une stratégie de conservation de cinq ans pour le hotspot et renforcer les capacités de la société civile locale.

Des appels à Lettres d'Intention supplémentaires seront publiés en 2023 et pendant le reste de l'investissement du CEPF. Ils auront des critères d'éligibilité différents en fonction de l'évolution du portefeuille de projets.

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Organisations non gouvernementales, groupes et associations communautaires, universités et instituts de recherche, entreprises privées et autres organisations de la société civile peuvent demander un financement.

Les individus ne sont pas éligibles. Les individus doivent travailler avec les OSC pour développer des propositions de projet plutôt que de postuler directement.

Une entreprise ou institution publique n'est éligible que si elle peut établir qu'elle :

- A une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental.
- A le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés.
- Ne peut pas faire valoir une demande d'immunité souveraine.

Les candidats basés en dehors des zones géographiques éligibles peuvent soumettre une candidature tant que les livrables du projet sont axés sur les besoins de conservation listés dans ce présent appel à projets et dans les zones géographiques éligibles.

Une préférence sera accordée aux projets qui démontrent (i) un rôle de premier plan pour les organisations locales et/ou un accent explicite sur le renforcement des capacités de la société civile locale, et (ii) qu'ils se coordonnent avec d'autres organisations pour éviter la duplication des efforts, tels que des projets qui fonctionnent avec des partenariats et des alliances. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations sont éligibles à condition qu'une organisation principale soumette la candidature et que les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la candidature.

Les organisations candidates doivent avoir leurs propres comptes bancaires et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats sont fortement encouragés à se familiariser avec le site Web du CEPF,

en particulier les sections sur l'[éligibilité](#), [avant de postuler](#) et [comment postuler](#). Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur concept de projet sont encouragés à contacter la RIT à cepf.ritmadio2@saf-fjkm.org.

ACTIVITES ET ZONES GEOGRAPHIQUES ÉLIGIBLES

La portée de **ce premier appel à projets** est limitée à deux priorités d'investissement de la direction stratégique 1 du Profile d'Écosystème (*Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les zones clés pour la biodiversité (ZCB) prioritaires*) (Key Biodiversity Area (KBA) en anglais) et une priorité d'investissement sous la direction stratégique 3 (*Renforcer les capacités des communautés locales et de la société civile aux niveaux régional et local pour améliorer la capacité d'adaptation et réduire l'exposition aux risques du changement climatique*) comme décrit ci-dessous. Différentes zones géographiques sont éligibles en fonction de la priorité d'investissement considérée comme présenté ci-dessous.

- **Éligible pour les quatre pays :**

Priorité d'investissement 1.1 : Mettre en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE), y compris l'agroforesterie, « l'agriculture intelligente face au climat », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre des solutions d'AfE et [basées sur la nature \(SbN\)](#), ainsi que des actions de conservation qui répondent aux impacts climatiques dans les ZCB prioritaires. Les activités analyseront les impacts négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance des populations humaines et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les espaces naturels de manière à aider à réguler ou à diminuer les impacts négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions d'AfE.

La priorité sera donnée aux approches suivantes :

- i. Promouvoir une agroforesterie résiliente et développer une « agriculture intelligente face au climat ».
- ii. Promouvoir la gestion durable des eaux douces, des zones humides et des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins).
- iii. Renforcer la gestion des écosystèmes forestiers intacts des bassins versants par la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées en collaboration avec les communautés locales.
- iv. Améliorer la résilience et l'adaptation des écosystèmes.
- v. Restaurer des écosystèmes côtiers dégradés (zones humides, mangroves, récifs coralliens, herbiers marins).

- vi. Restaurer des écosystèmes forestiers dégradés des bassins versants.
- vii. Promouvoir le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes.
- viii. Renforcer les capacités des communautés locales en suivi écologique participatif des espèces, ayant déclenché l'identification des ZCB prioritaires, et de leurs habitats. Retrouvez la liste de ces espèces en annexe 7 du profil d'écosystème.

Les projets relevant de la priorité d'investissement 1.1 doivent se dérouler dans au moins une des 61 ZCB, ou Key Biodiversity Areas (KBAs), prioritaires pour l'investissement du CEPF dans le hotspot, énumérées ci-dessous. Les projets multi-pays et multi-ZCB sont éligibles. Les 61 ZCB prioritaires éligibles pour cet appel à projets sont:

- 10 sites prioritaires des Comores répartis entre les trois îles principales.
- 30 sites prioritaires de Madagascar principalement concentrés dans l'écorégion est et le sud-ouest.
- 10 sites prioritaires de Maurice situés sur les îles Maurice et Rodrigues.
- 11 sites prioritaires des Seychelles situés à la fois dans les îles intérieures et extérieures.

Code ZCB	Nom de la ZCB	Pays
COM-01	Forêt de Moya	Comores
COM-04	Massif de la Grille	Comores
COM-05	Massif du Karthala	Comores
COM-07	Mont Ntringui (Hauts de Ndzuanu)	Comores
COM-08	Ex-Parc Marin de Mohéli	Comores
COM-12	Zone de Bimbini et îlot de la Selle	Comores
COM-14	Zone de Domoni	Comores
COM-16	Zone de Moya	Comores
COM-19	Zone Pomoni	Comores
COM-20	Zone du Cœlacanthe	Comores
MDG-011	Tsinjoriake-Andatabo	Madagascar
MDG-027	Belalanda	Madagascar
MDG-033	Complexe des Trois Baies	Madagascar
MDG-045	Grand récif de Toliary	Madagascar
MDG-053	Lac Tsény	Madagascar
MDG-056	Makay	Madagascar
MDG-066	Amoron'i Onilahy et Fleuve Onilahy	Madagascar
MDG-070	Analalava Foulpointe	Madagascar
MDG-072	Analavelona	Madagascar
MDG-088	Complexe forestier Mahafaly Plateau	Madagascar
MDG-089	Complexe Lac Ihotry - Delta du Mangoky	Madagascar
MDG-091	Complexe forestier de Mangoky-Ankazoabo	Madagascar
MDG-094	Corridor Ambositra Vondrozo	Madagascar
MDG-095	Zahamena-Ankeniheny SAPM	Madagascar

MDG-097	Corridor Forestier Analamay-Mantadia	Madagascar
MDG-098	Corridor Forestier Fandriana Marolambo	Madagascar
MDG-106	Forêt classée Vohibola	Madagascar
MDG-110	Forêt de Sahafina (Anivorano-Brickaville)	Madagascar
MDG-128	Vohibé Ambalabé (Vatomandry)	Madagascar
MDG-131	Zones humides Nosivolo	Madagascar
MDG-152	Parc national de Ranomafana et extension	Madagascar
MDG-154	Parc national de Zombitse-Vohibasia	Madagascar
MDG-164	Réserve naturelle intégrale de Betampona	Madagascar
MDG-175	Réserve spéciale Beza-Mahafaly	Madagascar
MDG-179	Réserve spéciale de Mangerivola	Madagascar
MDG-187	Réserve spéciale du Pic d'Ivohibe	Madagascar
MDG-199	Fleuve Mangoro-Rianila	Madagascar
MDG-200	Rivière Namorona-Faraony	Madagascar
MDG-217	Source de Faraony	Madagascar
MDG-230	Site Ramsar de Nosivolo	Madagascar
MUS-02	Chaîne des Monts Bambou	Maurice
MUS-03	Chamarel - Le Morne	Maurice
MUS-05	Forêts relictuelles du Plateau Central	Maurice
MUS-06	Iles Rodrigues	Maurice
MUS-08	Iles du sud-est de l'Ile Maurice	Maurice
MUS-11	Montagne Corps de garde	Maurice
MUS-12	Parc national des Gorges de la Rivière Noire et zones adjacentes	Maurice
MUS-14	Plaine des Roches - Bras d'Eau	Maurice
MUS-16	Versants sud de Grande Montagne	Maurice
MUS-17	Yémen- Takamaka	Maurice
SYC-03	Astove	Seychelles
SYC-05	Cosmolédo	Seychelles
SYC-06	Farquhar - Île du Sud et îlots	Seychelles
SYC-19	Ile d'Arros et Atoll Saint Joseph	Seychelles
SYC-32	Îles Saint-François et Bijoutier	Seychelles
SYC-46	Parc national marin de l'île Curieuse	Seychelles
SYC-47	Parc national marin de Port Launay et zones humides côtières	Seychelles
SYC-48	Parc national marin de Sainte-Anne (SAMNP)	Seychelles
SYC-50	Réserve spéciale d'Aldabra	Seychelles
SYC-51	Réserve spéciale de l'île d'Arde	Seychelles
SYC-52	Réserve spéciale de l'île Cousin	Seychelles

Une carte interactive montrant les ZCB prioritaires éligibles à cet appel à projets, ainsi que les ZCB prioritaires non éligibles à cet appel et les ZCB non prioritaires est disponible. Le lien est fourni ci-dessous sous "Matériel de référence".

- **Éligible pour les Seychelles uniquement :**

Priorité d'investissement 1.2 : Appuyer la mise en place et le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés locales au changement climatique et soutiennent les chaînes de valeur des produits naturels tout en renforçant les services écosystémiques qui contribuent à l'AfE.

Les projets éligibles seront ceux qui soutiennent le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés au changement climatique, y compris le tourisme axé sur la nature et la production durable de produits naturels. Cela pourrait se faire en :

- Renforçant la production pour accroître la durabilité, la résilience et la compétitivité.
- Améliorant l'accès des producteurs aux marchés nationaux et internationaux par la prospection des marchés potentiels, le transport des marchandises et le développement des infrastructures de collecte, de transformation et de conditionnement.
- Renforçant les capacités des femmes, des hommes et des jeunes dans l'agro-industrie, l'entreprenariat et le développement durable des chaînes de valeur.

Les projets relevant de la priorité d'investissement 1.2 doivent se dérouler dans au moins une des 11 ZCB prioritaires précédemment énumérées pour les Seychelles. Les projets multi-pays ne sont pas éligibles au titre de la priorité d'investissement 1.2, mais les projets multi-ZCB le sont.

Les 11 ZCB prioritaires éligibles pour la priorité d'investissement 1.2 sont :

Code ZCB	Nom ZCB	Pays
SYC-03	Astove	Seychelles
SYC-05	Cosmolédo	Seychelles
SYC-06	Farquhar - Île du Sud et îlots	Seychelles
SYC-19	Ile d'Arros et Atoll Saint Joseph	Seychelles
SYC-32	Îles Saint-François et Bijoutier	Seychelles
SYC-46	Parc national marin de l'île Curieuse	Seychelles
SYC-47	Parc national marin de Port Launay et zones humides côtières	Seychelles
SYC-48	Parc national marin de Sainte-Anne (SAMNP)	Seychelles
SYC-50	Réserve spéciale d'Aldabra	Seychelles
SYC-51	Réserve spéciale de l'île d'Arde	Seychelles
SYC-52	Réserve spéciale de l'île Cousin	Seychelles

- **Eligible pour Madagascar uniquement :**

Priorité d'investissement 3.1 : Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations de la société civile locale ayant des missions liées à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Les limites des capacités administratives, de gestion et de collecte de fonds des OSC

locales constituent un obstacle majeur à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique dans le hotspot.

Les projets éligibles seront ceux qui apportent un soutien aux OSC locales de Madagascar pour renforcer leurs capacités techniques, administratives et financières dans les domaines de la conservation, du changement climatique et de l'EbA par le biais de formations ou d'activités conçues sur mesure. Le CEPF soutiendra également des actions spécifiques pour renforcer les capacités opérationnelles des organisations locales dans les domaines de la préparation de projets, de la recherche de fonds, de la programmation et de la gestion budgétaire, des ressources humaines et de la gouvernance organisationnelle, afin de donner à ces organisations un accès plus large à des sources de financement diversifiées.

Tel qu'utilisé par le CEPF, et pour cet appel à projet, le terme « OSC locales » fait référence aux organisations dont le siège est à Madagascar, qu'elles travaillent au niveau local, national ou régional. Les OSC locales soutenues dans le cadre de cette priorité d'investissement n'ont pas nécessairement besoin de travailler dans les ZCB prioritaires. Cependant, une priorité particulière sera accordée aux projets soutenant des organisations travaillant à la planification et à la mise en œuvre d'actions AfE.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉLIGIBILITÉ

Les petites subventions peuvent être soumises en français ou en anglais.

La priorité sera donnée aux projets qui :

- i. Démontrent que l'activité AfE proposée aborde la vulnérabilité en fonction d'un risque clair de changement climatique.
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires.
- iii. Réfléchissent au potentiel d'atténuation du changement climatique du projet.
- iv. Traitent les priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale sur le changement climatique du pays de mise en œuvre concerné.
- v. Démontrent des impacts positifs sur le genre.
- vi. Démontrent une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vii. Démontrent une stratégie claire pour atteindre la viabilité financière.
- viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil d'écosystème.

D'autres considérations qui renforceront une candidature incluent :

- Des plans clairs pour poursuivre le projet au-delà de la date de fin proposée du projet.
- Un soutien aux communautés autochtones et locales dans les activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et les actions qui améliorent les droits fonciers et d'utilisation des ressources des communautés locales.
- Une complémentarité avec les projets existants et une coordination ou un partenariat avec d'autres organisations pour éviter la duplication des efforts.
- Un fort impact sur les communautés locales, renforçant ainsi leur

résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.

- Une approbation des autorités gouvernementales compétentes par l'intermédiaire des autorités nationales désignées correspondantes.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- Le recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- La construction ou réhabilitation de grands barrages ou complexes.
- Le versement de salaires ou de suppléments de salaire au personnel de l'État.
- L'achat d'armes à feu ou d'autres armes.
- Les activités qui favorisent le commerce ou l'utilisation de toute substance répertoriée dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou d'autres produits chimiques ou matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'éliminations internationales en raison de leur forte toxicité pour les organismes vivants, de leur persistance dans l'environnement, de leur potentiel de bioaccumulation, ou l'appauvrissement potentiel de la couche d'ozone.
- L'achat et l'utilisation de pesticides qui relèvent des classes IA et IB de l'Organisation Mondiale de la Santé, ou de la classe II s'ils sont susceptibles d'être utilisés ou accessibles à du personnel non spécialisé, des agriculteurs ou d'autres personnes sans formation, équipement et installations pour les manipuler, stocker et appliquer correctement ces produits.
- Le déplacement et la réinstallation physique des personnes (volontaire ou involontaire).
- L'achat de terrain.
- Les activités susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les habitats essentiels.
- Les activités qui introduisent ou utilisent des espèces non indigènes potentiellement envahissantes.
- L'enlèvement ou l'altération de tout patrimoine culturel matériel.

De plus amples informations sur les directions stratégiques et les ZCB sont disponibles au chapitre 14 du profil d'écosystème. Le lien est disponible ci-dessous sous "Matériel de référence".

BUDGET ET CALENDRIER

Le montant maximum pour les petites subventions est de 50 000 USD. Pour postuler à une subvention supérieure à 50 000 USD, consultez le lien vers l'appel à Lettres d'Intention pour les grandes subventions sur [Site Internet du CEPF](#).

Les Lettres d'Intention (LOI) doivent être soumises au plus tard le jeudi 2 février 2023, 23h00 (fuseau horaire de Madagascar). Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas éligibles. Avant de soumettre votre LOI, nous vous encourageons à lire les [conseils pour soumettre une LOI réussie](#).

Le processus de sélection pour les LOI prendra environ six semaines à compter de la date limite de soumission. Après six semaines, tous les candidats seront informés de la décision. Les candidatures sélectionnées seront invitées à élaborer davantage sur

leur LOI. Les LOI finales approuvées recevront une petite subvention, avec un accord de subvention conclu entre IUCN NL, en tant que RIT, et l'organisation porteuse du projet (le « bénéficiaire »). Les subventions seront en dollars des États-Unis et les accords de subvention seront en anglais ou en français.

Les projets de petites subventions devraient démarrer en mai-juin 2023 et peuvent avoir une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2026.

COMMENT CANDIDATER

Les demandes de petites subventions peuvent être rédigées en anglais ou en français. Veuillez télécharger les modèles de LOI et de budget dans la langue de votre choix :

- Anglais : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#)
- Français : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#)

Toute altération des modèles de lettre d'intention et de budget rendra la demande inéligible. Les candidatures doivent être soumises sous forme de documents Word et le budget au format Excel.

Les candidats aux petites subventions sont invités à soumettre leur LOI et leur budget par courrier électronique à cepf.ritmadio2@saf-fjkm.org, avec l'objet suivant : LOI_1/2022/ SG_CEPF_ " pays "/" votre organisation ". Par exemple:

- Pour les Comores : LOI_1/2022/SG_CEPF_COM/UICN NL
- Pour Maurice : LOI_1/2022/SG_CEPF_MUS/UICN NL
- Pour Madagascar : LOI_1/2022/SG_CEPF_MDG/UICN NL
- Pour les Seychelles : LOI_1/2022/SG_CEPF_SYC/UICN NL
- Projets multi-pays (ici par exemple Seychelles, Madagascar et Comores) : LOI_1/2022/SG_CEPF_SYC_MDG_COM/UICN NL

Un e-mail d'accusé de réception sera envoyé confirmant que la soumission a été reçue. Toute LOI soumise après la date limite ne sera pas éligible, de même que les candidatures incomplètes ou les e-mails sans pièces jointes. Les LOI seront évaluées en fonction des critères d'éligibilité de cet appel à projet.

La RIT encourage les candidats à développer des propositions de projets conjoints avec des organisations de différents secteurs pour répondre au besoin d'une approche multisectorielle et/ou multirégionale, le cas échéant. Les candidats sont également fortement encouragés à discuter de leurs idées de projet avec les parties prenantes concernées afin d'assurer leur complémentarité.

Toutes les questions peuvent être adressées à la RIT à l'adresse cepf.ritmadio2@saf-fjkm.org, en précisant dans l'objet le pays de mise en œuvre proposé (ou « multi-pays » le cas échéant). Le service de consultation fourni par la RIT prendra fin le mardi 31 janvier 2023.

Une session d'information en ligne aura lieu le vendredi 25 novembre 2022 pour informer tous les candidats potentiels et leur donner la possibilité de poser des questions. La séance d'information se déroulera **en français** de 11h00 à 12h30

fuseau horaire de Madagascar et **en anglais** de 14h00 à 15h30 fuseau horaire de Madagascar. Les séances seront enregistrées.

- Pour s'inscrire à la session en [français](#)
- Pour vous inscrire à la session en [anglais](#)

Sur cette [page Web](#), une section contenant les questions envoyées par les porteurs de projets et les réponses données par la RIT sera disponible et mise régulièrement à jour jusqu'à la date limite de soumission.

Avant d'attribuer une subvention, la RIT examinera votre projet par rapport [aux politiques de sauvegarde du CEPF](#) afin de prévenir tout impact négatif potentiel du projet sur les populations humaines et l'environnement. La RIT évaluera également votre projet sur la base de son intégration du genre. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent (i) aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles à la question du genre ([CEPF Gender Toolkit](#)) et (ii) à comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez la [page Web du CEPF sur le genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

Tous les candidats sont invités à consulter le profil d'écosystème du hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, qui fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'écosystème : [ANG - FR](#)
- Adaptation écosystémique dans l'océan Indien : [ANG - FR](#)
- [Carte interactive des KBA éligibles dans les pays cibles](#)

Ressources additionnelles :

- [Avant de postuler](#)
- [12 conseils pour faire financer votre idée de projet](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)
- [Cycle de vie d'une subvention](#)
- [Foire aux questions sur ConservationGrants](#)

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise/française et la traduction en langue locale, la version originale anglaise prévaut.